GHT LOIRE

Groupement Hospitalier de Territoire

*« Des femmes et des hommes au service de votre santé »*

# Vers une stratégie territoriale de recherche : l'exemple du GHT Loire

## Journée du GIRCI AURA - 27 mai 2019 - M. GALY

Girci Auvergne Rhône-Alpes

Centre Hospitalier Universitaire Saint-Etienne

# GHT LOIRE

Groupement Hospitalier de Territoire

*« Des femmes et des hommes au service de votre santé »*

# Le GHT Loire au centre de la région AURA

# Le GHT Loire, un périmètre cohérent

## Un territoire de 820 000 habitants :

- 1 GHT centré sur le département de la Loire et débordant sur l'Ardèche et le Rhône.
- Un territoire correspondant à l'ancien territoire de santé « Ouest ».

## 20 établissements :

- 5 centres hospitaliers généraux : Ardèche-Nord, Forez, Firminy, Pays de Gier, Roanne.
- 1 Centre Hospitalo-Universitaire (CHU-SE), en direction par intérim avec le CH du Forez et en direction commune avec le CH de Roanne depuis peu.
- 1 Institut spécialisé en cancérologie (ICLN).
- 13 centres hospitaliers de proximité.

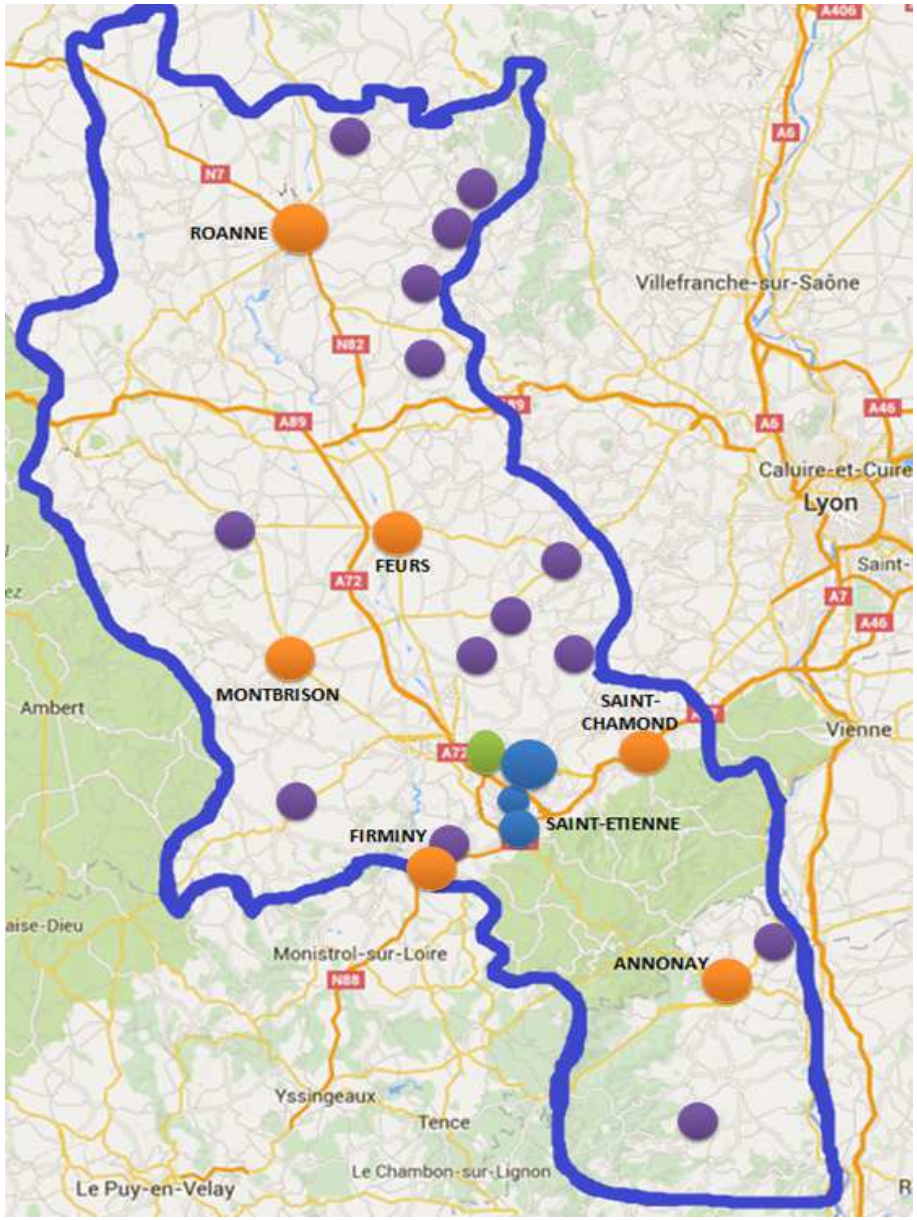

# Le GHT Loire en chiffres

**15 300 professionnels**

***10 000 soignants***

**dont *2 000 PM***

*(médecins et internes)*

***+1 600 techniques***

***+1 650 adm (*)***

**Près de 7 700 lits et places**

***dont 2 600 court séjour***

***Et 2 700 EHPAD***

**Parts de marché : *79% en obstétrique, 78% en médecine HC et 42% en chirurgie HC***

**Plus d'1,1 Md €uros de budget consolidé,**

*hors médico-social et invest*

*(environ 520M€ pour le CHUSE)*

# Projet Médical Partagé – Les 5 axes transversaux

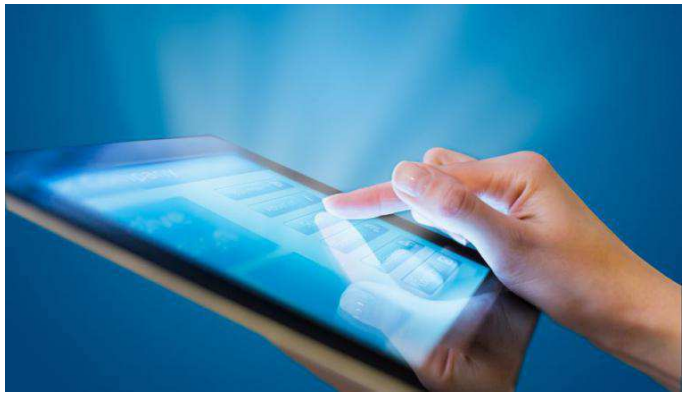

DIM de territoire

Dossier patient

Qualité et sécurité des soins

Gestion des emplois médicaux

Recherche et formation

Girci Auvergne Rhône-Alpes

Centre Hospitalier Universitaire Saint-Etienne

# GHT LOIRE

Groupement Hospitalier de Territoire

*« Des femmes et des hommes au service de votre santé »*

# La convention de coopération

## Les avantages :

- Une forme de coopération conventionnelle ayant l'avantage de la simplicité et de la souplesse
- Une mise en œuvre rapide avec des possibilités d'action concrètes sur des projets inscrits dans le cadre du PMP du GHT
- Possibilité de mutualiser des moyens, notamment en terme de personnels

## Les limites identifiées :

- Impossibilité de bénéficier de crédits MERRI communs au titre de la convention
- Impossibilité de mutualiser les surcoûts et contreparties de la recherche à finalité commerciale, les EPS étant signataires à titre individuel
- Les prestations rendues par l'une des parties à un des établissements sont assujettis à la TVA

# Le GCS de moyens

## Les avantages :

- Groupement doté de la personnalité morale donc plus d'opportunités
- Possibilité de bénéficier de crédits MERRI pour les missions transférées et pas d'assujettissement à la TVA si prestations dans le cadre de l'objet
- Possibilité de mutualiser des moyens plus facile, mais aussi de coordonner des activités voire de porter une activité commune
- Possibilité de continuer à porter en propre certaines activités

## Les limites identifiées :

- Le GCS ne peut pas revêtir la qualité de promoteur
- Le GCS de moyens peut avoir plusieurs objets mais chacun doit être clairement identifié et défini par la convention constitutive (principe de spécialité)

Girci Auvergne Rhône-Alpes

Centre Hospitalier Universitaire Saint-Etienne

GHT LOIRE

Groupement Hospitalier de Territoire

*« Des femmes et des hommes au service de votre santé »*

# Principaux enseignements dans le GHT Loire

# Constats de départs lors de l'élaboration du PMP

## La diffusion de la recherche, une mission de l'établissement support :

- La Conférence nationale des DG de CHU a plaidé pour que les CHU sièges de DRCI se voient reconnaître un rôle opérationnel et qualitatif sur le sujet dans le cadre de la structuration des GHT, en lien avec les instances régionales
- La recherche, notamment auprès des CH, est une des 4 missions réglementaires d'association hospitalo-universitaire des CHU avec les GHT

## Une mission inscrite dans la convention constitutive comme un axe transversal :

- Développer la culture recherche clinique au sein du GHT Loire.
- Identifier des thèmes de recherche clinique transversaux à l'échelle du territoire.
- Définir les moyens pour une recherche clinique territoriale.
- Former à la recherche clinique au sein du GHT Loire sous l'égide de l'IFRESIS.
- Mettre en place un guichet territorial unique en matière de recherche clinique adossé au pôle recherche du CHU-SE.

# Quelle déclinaison recherche pour le PMP ?

## Constats du groupe de travail :

- **Nécessité d'appréhender le fonctionnement de la recherche** dans toutes ses composantes (aussi bien pour les investigateurs que les administratifs) ;
- **Volonté d'être associé** à des projets multicentriques GHT plutôt que de les porter de manière autonome. Pas de promotion revendiquée.

## Propositions du groupe pour diffuser une culture recherche :

- Réactiver la disposition du RI de la Commission Recherche du CHU-SE prévoyant la possibilité de nommer un représentant par CH ;
- Intégrer 1 représentant médical et 1 représentant de la direction de chaque CH à la liste de diffusion de la Commission Recherche du CHU ;
- Flécher 1 projet de l'AOL du CHU-SE pour le territoire ;
- Organiser des séances d'information et de formation dans les établissements (sur format à définir).

# Quelle déclinaison recherche pour le PMP ?

## Portage juridique choisi :

- Signature d'une **convention de coopération** en matière de recherche entre le CHU et les MCO du GHT ;
- Disposer d'un **cadre pour favoriser des coopérations souples et graduées** entre les établissements (MAD d'ARC, candidature commune à des AAP de financement, actions de formation, etc.).
- **Portage et financement par le CHU-SE de plusieurs actions, pour impulser la dynamique avant de dégager des ressources communes pérennes** : extension territoriale de dispositifs d'appui internes, gestion d'ARC/TEC territoriaux, extension des missions du fond de dotation, création d'un AOL territorial, etc.

## Pistes devant encore être travaillées :

- Favoriser un **glissement de la recherche clinique vers la recherche en santé** (notamment valorisation des travaux en sciences humaines et sociales)
- **Intégrer la question de l'innovation**, et notamment de l'expérimentation d'outils innovants dans des conditions d'usage différentes
- Identification de ressources financières pérennes et partagées entre CHU et CH (quid des SIGAPS et SIGREC sur les projets communs ?).

# L'extension territoriale du fonds de dotation

## En 2018, le fonds de dotation du CHU s'est étendu au GHT :

- Fonds St-SIR créé au CHU-SE fin 2014 : 1 million d'euros levé en trois ans dont 870 000 euros pour la recherche (120K€ pour l'accueil et l'équipement).
- Extension ayant pour objectif d'impulser une dynamique collaborative pour favoriser des initiatives à l'échelle du GHT et récolter des ressources privées.
- Engagement pour la recherche affirmé : financement d'AAP en soins infirmiers, possibilité de fléchage de financements sur des projets et/ou disciplines.

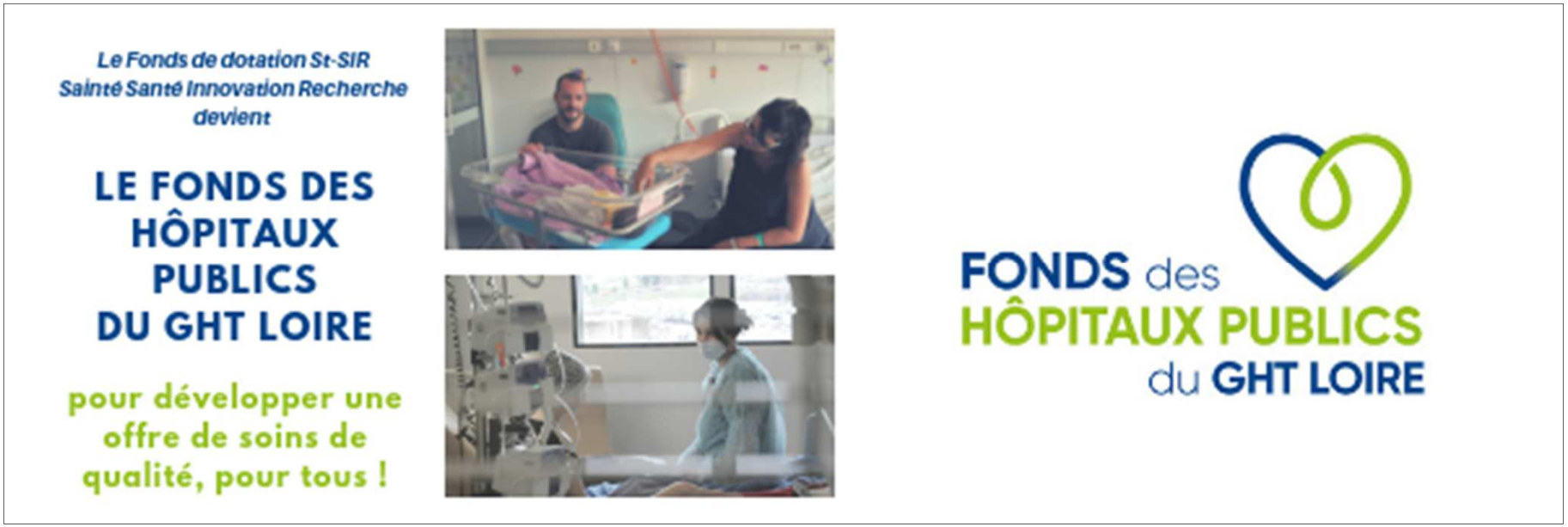

*Photo du Campus Santé Innovation du CHU.*

# Merci de votre attention.